

Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2020 du SDO 74 du 08 avril 2021

Jeudi 08 avril 2021 s'est tenue en visio-conférence, l'Assemblée Générale du SDO74 pour l'année 2020 en présence de 20 orthophonistes syndiqués. 5 bons pour pouvoir ont été enregistrés.

Présidente de séance : Aurélie VILLUENDAS, secrétaire de séance : Pascale BASSET-REYNE.

RAPPORT MORAL

1. INFORMATION / SOUTIEN AUX ADHERENTS

- Site « sdo74.fr » : Newsletters électroniques, articles, relances formations et réunions, petites annonces
Nous tenons à remercier les deux personnes qui s'occupent du site : Jean-Yves ROMAGNE, bénévole, présent à nos côtés depuis la formation du site et Marie-Laurence SOMERVILLE qui fait partie du CA.
- Une page Facebook est gérée par Avelyne BERLIOZ du CA.

- **Actions COVID :**

- Aide à la distribution des masques, gels et visières fournis par l'URPS auprès de leur représentante Pascale Bontron (13/06)
- Distribution de masques FFP2 fournis par le SDORRA (27/06)
- Distribution de visières fournies par la FNO (27/06)

INFORMATON IMPORTANTE : il nous reste des masques FFP2 ainsi que des visières. Si cela vous intéresse, contactez Aurélie VILLUENDAS.

- Nombreuses réunions en visioconférence avec le SDORRA et entre nous pour la gestion de la crise
- Permanence téléphonique et réponses à de nombreux mail en lien avec Isabelle Marel du SDORRA
- Courriers (papier et mail) envoyés aux plus grandes mairies du 74 pour avoir des aides supplémentaires de matériel -> mairie Cluses
- avec une vingtaine de participants, grande convivialité.

- **Réunion des cadres syndicaux :**
 - Le 22 octobre à Lyon, dans les locaux de l'URPS, les cadres syndicaux (commissaires paritaires, membres des CA départementaux) et les membres de l'URPS se sont réunis pour faire le point sur l'actualité et les fondements syndicaux de la profession.
 - Parmi notre CA, 3 participants : Isabelle Georges-Levrey (trésorière), Claire Vittoz-Vaconnet (vice-présidente) et Aurélie Villuendas (présidente).
- **2 Conseils d'Administration en visioconférence**
- **Journée en visioconférence entre Claire et Aurélie pour la Formation Continue**

2. COMMISSION PARITAIRE DEPARTEMENTALE

Composition de l'équipe des commissaires paritaires

Titulaires :

Cécile Allègre
Aurélie Villuendas
Claire Vittoz-Vaconnet
Isabelle Georges-Levrey

Suppléantes :

Laurence Basset
Cécile Humbertclaude
Marie-Laurence Somerville
Pascale Basset-Reyne

- L'unique CPD de l'année a eu lieu en visioconférence le 14/12/2020 :
En ce qui concerne le télésoin, la CPAM n'a constaté aucun indu ni erreur dans les paiements.
Baisses d'activité en 2020 : - 30% lors de la première vague et - 17% lors de la deuxième.

- La prochaine CPD est prévue **le 07 juin prochain**, nous ne connaissons pas encore les modalités mais merci de faire remonter vos questionnements une quinzaine de jours auparavant.

Et pour vous tenir régulièrement au courant, pensez à consulter la lettre du SDORRA qui diffuse des informations très intéressantes !

3. FORMATION CONTINUE

L'équipe de formation continue :

- Aurélie VILLUENDAS
- Claire VITTOZ-VACONNET
- Avelyne BERLIOZ

Formation Continue 2020

- 4 Formations
 - **L'Evaluation des Pratiques Professionnelles** par Céline BOBICHON-JOUVE (3 demi-journées en DPC) 21 février, 25 septembre et 27 novembre – 13 stagiaires formés
 - **EVALEO** par Laurence LAUNAY et Myriam CARTIER (2 jours en DPC et/ou FIF-PL) 27 et 28 février 2020 – COMPLET 35 stagiaires formés
 - **TDAH** par Laura BERTLEFF (2 jours) 12 et 13 novembre 2020 – 15 stagiaires formés en visioconférence
 - **Dyspraxie Verbale** par Line CHARRON (2 jours en FIF-PL) 8 et 9 juin 2020 en visioconférence – 29 stagiaires formés

TAUX DE REMPLISSAGE : 92%

Formation Continue 2021

- 2 Formations
 - **La prise en charge du patient parkinsonien** par Sylvie JOSIEN (2 jours en DPC et/ou FIF-PL) 21 et 22 juin – 10 inscrits (places restantes)
 - **Outils graphiques pour la prise en charge en orthophonie** par Samuel BRUDER (2 jours sans prise en charge) dates reportées probablement fin juin – places restantes

Quelques informations supplémentaires :

ANDPC (Agence Nationale du Développement Professionnel Continu)

- Toujours l'indemnisation pour perte de ressources avec un forfait annuel plafonné à 852€ (431.90€ pour le professionnel et 420 € pour l'organisme) (avec un maximum de 14h de formation en présentielle).
- Obligation triennale pour les orthophonistes d'avoir réalisé 2 actions de DPC dans deux des 3 domaines :
 - Formation
 - Evaluation des pratiques professionnelles
 - Gestion des risques (pas concernés pour l'instant)

Rapport moral voté à l'unanimité : 0 contre, 0 abstention.

RAPPORT FINANCIER

1. COMPTE SYNDICAT

DEPENSES

Frais de comptabilité : 207€
Hébergement site internet : 100,63€
Frais divers, réunions : 83,33€
Indemnités compensatoires fixes : 675€
Frais bancaires : 151,30€
TOTAL : 1217,26€

RECETTES

Quote part adhésions = **2759,16€**

SOLDE 2020

2759,16 - 1217,26 = + **1541,90€**
EN BANQUE au 31/12/2020 = 3704,27€

2. COMPTE FORMATION CONTINUE

DEPENSES FC 2020 (entre parenthèses les chiffres de 2019)

- Frais bancaires et Compta = 2144,43€ (1388€)
- Frais organisation = 6766,08€ (6985€)
- Charges sociales = 3740,65€ (4383€)
- Salaires et honoraires = 14350,26€ (8400€)
- Location salles, Frais formateurs = 4741,42€ (9073€)
- Indemnités réunions FC et participation SDORRA = 1020€

TOTAL = 32762,84€ (30230€ en 2019)

RECETTES FC 2020 (entre parenthèses les chiffres de 2019)

- 4 stages dont deux en présentiel (5)
- participants = 13 + 35 + 15 + 29 = 92 stagiaires (91)

TOTAL = 25620€ (26000€)

SOLDE 2020

25620€ - 32762,84€ = - **7142,84€** (- 4230€)

Rapprochement bancaire :

Solde bancaire au 31/12/2019 = 22421,71€

Solde bancaire au 31/12/2020 = 15278,87€

Donc Solde comptable = 22421,71€ - 7142,84€ = Solde bancaire au 31/12/2020 = 15278,87€

Rapport financier voté à l'unanimité : 0 contre, 0 abstention.

ACTUALITE SYNDICALE ET PROFESSIONNELLE

- Les revendications FNO

- Accès direct aux soins

[lien article site FNO](#)

[communiqué de presse FNO](#)

- Négociations conventionnelles avancées

[lien article site FNO](#)

- Les élections URPS

Fin des élections mercredi 07/04 à 12h. La FNO, seule organisation ayant présenté des listes, recueille l'ensemble des suffrages valablement exprimés et obtient l'ensemble des sièges. La FNO reste la seule organisation professionnelle représentative des orthophonistes libéraux conventionnés.

Taux de participation de la région = 30.60%

Taux de participation national = 29.95%

- Les CPTS

Regroupement de professionnels sur un territoire donné avec pour objectif : coordonner les soins entre les différents professionnels de santé du territoire.

3 piliers obligatoires dans tous les projets de CPTS :

- Prioriser l'accès aux soins pour tous (= 1 médecin traitant pour chacun)
- Coordination autour du patient
- Prévention

Plusieurs tailles possibles en fonction de la population du territoire couvert et donc plusieurs types de financements. Association de loi 1901. D'abord projet puis phase d'intention et enfin fonctionnement.

C'est l'avenir, chacun peut appartenir à une CPTS et être plus ou moins impliqué dans son fonctionnement ; en tant qu'orthophonistes, il faut que nous apprenions à prendre notre place au sein de ces organisations.

L'objectif du gouvernement est de couvrir le territoire de CPTS.

A Annecy, une CPTS vient de recevoir la certification de la CPAM et cette même CPTS organise des réunions d'information en visioconférence, n'hésitez pas à y participer.

D'autres CPTS sont en cours de création en Haute-Savoie.

- Les plateformes des TND

Article publié par l'équipe du SDORRA dans la lettre@ de Mars

Plateformes de Coordination et d'Orientation

Vous avez peut-être déjà entendu parler de la mise en place des PCO auprès des professionnels de santé libéraux permettant une prise en charge précoce des enfants à risque de développer un Trouble du Neuro-Développement (TND).

A partir d'une alerte du médecin traitant (après un bilan orthophonique par exemple), un parcours de bilan et d'intervention précoce peut être organisé par la PCO. Elle propose aux familles de recourir à des structures spécialisées et des professionnels libéraux non conventionnés avec l'assurance-maladie (psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues). Si besoin, la plateforme peut déclencher un forfait d'intervention précoce, versé pendant un an et prolongé de six mois si nécessaire. Ce forfait est financé directement par les Caisses Primaires d'Assurance-Maladie.

C'est un processus d'un **intérêt indéniable pour les soins auprès de patients dont les familles n'ont pas les moyens financiers** de payer les consultations par les professionnels non remboursés par l'assurance-maladie. Et c'est donc aussi un atout pour nos interventions orthophoniques car nous aurons de meilleures chances de voir réaliser les examens complémentaires exposés dans nos comptes rendus de bilans et améliorer ainsi la prise en soins globale des patients.

Toutefois, nous tenons à vous informer d'une **différence de traitement financier des interventions, en grande défaveur des orthophonistes**. En effet, les conventions individuelles signées par les professionnels non conventionnés avec l'assurance-maladie accordent des tarifs d'intervention bien supérieurs à ceux de nos bilans et rééducations. Ces conventions individuelles s'accompagnent par ailleurs d'engagements bien spécifiques pour ces professionnels non conventionnés.

L'exercice des orthophonistes libéraux étant déjà encadré par notre Convention nationale, il est très important de se référer aux termes de celle-ci et de **ne pas se voir imposer des contraintes supplémentaires notamment dans le déroulé des bilans. Les orthophonistes doivent pouvoir exercer leur art en toute indépendance, établir en toute autonomie leur diagnostic et leur plan de soins.**

Aussi, tout en vous incitant à répondre aux sollicitations de ces plateformes, nous vous invitons à la plus grande vigilance et à **rester avant tout dans le cadre du conventionnement de l'assurance maladie**. En tant qu'orthophoniste conventionné, **vous n'êtes pas tenu de signer de convention spécifique au risque de vous voir imposer de nouvelles contraintes alors que nos actes sont si peu valorisés financièrement. Les synthèses auxquelles vous pourriez être convié devront faire l'objet d'une rémunération.**

Nous vous appelons également à **ne pas contribuer à la constitution d'annuaires d'orthophonistes partenaires**.

En cas de difficulté, de questions, n'hésitez pas à vous rapprocher du SDORRA.

APPEL A CANDIDATURE

Tous les membres du bureau sont sortants.

10 orthophonistes se présentent : Cécile ALLEGRE, Pascale BASSET-REYNE, Avelyne BERLIOZ, Laurence BESSET, Isabelle GEORGES-LEVREY, Cécile HUMBERTCLAUDE, Dominique LAURENT, Marie-Laurence SOMERVILLE, Aurélie VILLUENDAS, Claire VITTOZ-VACONNET.

Election du nouveau CA à l'unanimité : 0 contre, 0 abstention.

Bonne année syndicale à tous !

Compte-rendu du Conseil d'Administration du SDO 74 du 08 avril 2021

Rappel de l'ordre du jour :

- **Election du nouveau bureau du SDO74**

Un Conseil d'Administration s'est tenu dès la fin de l'Assemblée Générale, conseil qui a permis de constituer un nouveau bureau dont voici la composition :

Présidente	Aurélie VILLUENDAS
Vice-présidentes	Claire VITTOZ-VACONNET Cécile ALLEGRE
Secrétaire	Pascale BASSET-REYNE
Trésorière	Isabelle GEORGES-LEVREY

Adresse siège social : 82 route d'Annecy – 74410 SAINT-JORIOZ

Contact mail : sdo74presidence@gmail.com

Téléphone : 04.50.64.43.14

Adresse de facturation et relations avec la banque : chez Isabelle GEORGES-LEVREY
149 rue des Narcisses – 74330 EPAGNY

Pascale BASSET-REYNE
Secrétaire

Aurélie VILLUENDAS
Présidente